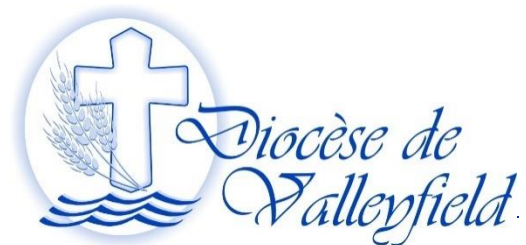


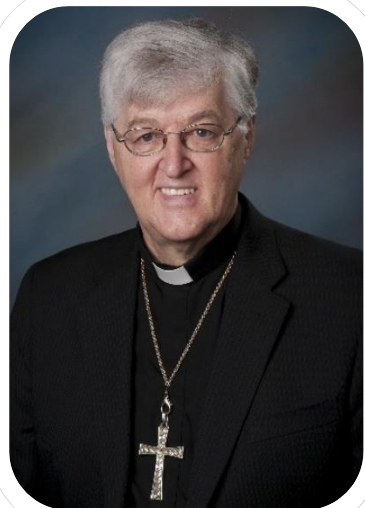
**PROTOCOLE POUR UNE RÉOUVERTURE SÉCURITAIRE
DES LIEUX DE CULTE AU QUÉBEC**

et

**COMPLÉMENT DE PROTOCOLE SANITAIRE
POUR LA CÉLÉBRATION
DE FUNÉRAILLES CHRÉTIENNES À L'ÉGLISE**

31 mai 2020
En la fête de la Pentecôte





Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Un salut bien cordial dans le Seigneur!

La réouverture de nos églises pourrait être annoncée sous peu par le gouvernement de M. Legault. Nous sommes bien conscients que cette annonce demandera que nos lieux de culte correspondent aux exigences qui touchent la sécurité des fidèles qui reviendront à l'église pour se retrouver, se ressourcer, prier et célébrer dans la foi tous les événements de leur vie chrétienne. C'est pourquoi nous avons tenu à vous consulter, vous les responsables régionaux et les adjointes et adjoints, en réfléchissant avec vous un premier projet de protocole aidant toutes les paroisses à s'équiper et s'ajuster aux réalités nouvelles qui nous incombent.

Fort de vos remarques et des recommandations connues de l'AÉCQ à ce jour, nous vous présentons aujourd'hui ce protocole diocésain, sachant qu'il doit être confirmé ou complété avec les demandes qui viendront de la Santé publique.

Tant qu'il ne sera pas définitivement approuvé, nous croyons que cet instrument pourra déjà vous guider dans vos démarches d'utilisation de l'église tout autant que de la recherche des bénévoles qui auront à contribuer au bon fonctionnement de l'accès à l'église et du déroulement des célébrations.

Nous demandons qu'il ne soit diffusé qu'auprès des personnes impliquées dans la démarche de réouverture de votre ou vos églises. La version officielle que nous ferons parvenir pourra alors être diffusée et connue du grand public.

Nous sommes conscients que plusieurs questions surgiront en fonction de votre milieu. Il reviendra ainsi à chaque responsable régional, aux pasteurs de communautés et à vos équipes de soutien à prendre les décisions nécessaires, avec l'objectif premier de voir à la sécurité (sanitaire et légale) des personnes et éviter le plus possible les risques de contagion du coronavirus.

La situation demande beaucoup de foi et d'énergie mais nous demeurons convaincus qu'elle peut trouver des voies d'avenir à court et long terme, nourries de solidarité et d'esprit d'entraide.

Merci d'être là avec toute l'ardeur de votre engagement et votre souci de vivre notre mission dans un élan dynamisé de servir dans la joie et de raviver notre espérance. À l'approche de la grande fête de la Pentecôte, que l'Esprit nous guide et nous éclaire!

Votre évêque + Noël

LIGNES DIRECTRICES

Nous nous engageons à appliquer les lignes directrices suivantes alors que nous rouvrirons progressivement nos lieux de culte. Ces dernières sont conformes aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé, du Gouvernement du Québec et de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec.

Nous nous engageons également à ajuster notre protocole en fonction des directives futures de la santé publique.

Ces lignes directrices sont applicables à la plupart des lieux de culte. Elles serviront de guide pour adapter les services religieux afin qu'ils se déroulent en toute sécurité pour les participants. Si nécessaire, les autorités diocésaines compétentes élaboreront des mesures complémentaires adaptées aux besoins et aux bâtiments.

Une attention rigoureuse devra être portée à la mise en place des directives demandées par le Gouvernement du Québec.

En observant strictement ces mesures, les rassemblements de prière et les services religieux pourront reprendre graduellement dans les lieux de culte, ce qui apportera un soutien psychologique et spirituel aux membres des communautés de foi en cette période difficile où ils continuent de contribuer au bien commun de toute la société.

1. GÉNÉRAL – PRÉPARATION DE L'ÉGLISE:

- 1.1. S'assurer que le lieu de culte soit bien nettoyé entre chaque utilisation et qu'il dispose d'une ventilation adéquate.
- 1.2. Identifier la porte d'entrée (autant que possible, toujours avec la distanciation, avoir une porte d'entrée et une porte de sortie).
- 1.3. Avoir du personnel à la porte du lieu de culte pour appliquer les conditions d'accès, régler le nombre et le flux de personnes, et assurer une distance sociale sécuritaire en tout temps.
- 1.4. Interdire aux personnes d'assister à des services religieux si elles présentent des symptômes de COVID-19, si elles sont de retour de voyage il y a moins de 2 semaines ou ont été en contact avec des personnes qui sont en quarantaine (retour de voyage ou COVID-19).
- 1.5. **EN DATE DU 17 JUIN – à l'annonce de la réouverture des lieux de culte :**
Cette nouvelle consigne remplace celle qui se trouvait dans le « Projet de protocole » : maintenir le nombre de participants à un maximum de 50 personnes. Il est important de maintenir la distance sécuritaire de 2m entre les participants.

- 1.6. Les participants à tous les services religieux devront rester à au moins 2m (6 pieds) l'un de l'autre en tout temps; des marques seront apposées et des places fixes seront attribuées pour maintenir cette distance. Seulement les personnes d'une même famille, habitant sous le même toit, peuvent partager le même banc.
- 1.7. Les places non-accessibles seront indiquées par des cordes ou autrement qui en empêcheront l'accès.
- 1.8. Prévenir les participants de ne pas se toucher les uns les autres et éviter les activités impliquant que des personnes touchent le même objet ou se passent des objets l'un à l'autre.
- 1.9. Les bénévoles doivent être âgés de moins de 70 ans, sans symptôme et sans problème de santé.
- 1.10. Mise en place de ce point de sécurité si l'on retient le point « Communion - Option B : avec déplacement ». (Voir 4.12)
 - 1.10.1.1. Faire des marques à tous les 2m dans les allées empruntées pour recevoir la communion. Répéter cela pour chaque poste de distribution de la communion.
 - 1.10.1.2. Bien identifier une allée différente pour aller communier et une autre pour un retour à sa place, afin d'éviter que les fidèles ne soient à moins de 2m les uns des autres. Une telle organisation est nécessaire pour chaque poste de distribution de communion.
 - 1.10.1.3. Il est interdit d'avoir 2 files dans une même allée : parallèles dans la même direction ou en sens inverse.
 - 1.10.1.4. Avant le début de la distribution de la communion, bien expliquer à nouveau les consignes de déplacement aux fidèles pour la communion. Les premières fois, il serait préférable d'avoir des bénévoles dans la nef pour aider à la circulation dans le respect des règles.

2. POUR L'ACCUEIL :

- 2.1. Afficher un avis à l'entrée du lieu de culte indiquant les conditions d'accès.
- 2.2. Si possible, s'organiser pour que les gens n'aient pas à toucher les portes pour entrer.
- 2.3. Fournir du désinfectant adéquat pour les mains à l'entrée et à l'intérieur du lieu de culte, et rendre son utilisation obligatoire.
- 2.4. Enlever tous les livrets à usage commun des lieux publics et n'utiliser que des documents à usage unique (Prions en Église, feuillet paroissial), des écrans ou d'autres solutions qui ne nécessitent pas le partage de documents physiques.
- 2.5. Pour les lampions, prévoir un bac pour les bâtons neufs (usage unique – ex. bâton à brochette), et un bac avec sable pour éteindre les bâtons.

3. POUR LA CÉLÉBRATION :

- 3.1. Prévoir deux corporaux : l'un devant le président avec la patène et le calice, et l'autre un peu plus loin sur le côté, avec les ciboires et les autres calices, au besoin. Celui devant le président sera déplié dès le début de la célébration.
- 3.2. Immédiatement avant le début de la célébration, bien expliquer les consignes aux fidèles, notamment celles qui touchent la distribution de la communion.
- 3.3. La procession d'entrée est limitée au strict minimum : elle est composée du président et du lecteur (un seul par célébration qui, au besoin, est ministre extraordinaire de la communion), diacre, et prend le plus court chemin entre la sacristie et le sanctuaire. Une distance de 2m doit être constante entre les membres de la procession.
- 3.4. On n'apporte aucun objet liturgique pendant la procession : ni croix, ni lectionnaire, ni évangélaire, ni encens.
- 3.5. Pendant la célébration, le sanctuaire sera interdit à toute personne qui ne remplit pas une fonction liturgique.
- 3.6. Le prêtre ne fera pas d'accueil (pour faciliter l'entrée des fidèles et respecter le 2m).
- 3.7. Maintenir la durée de la célébration au minimum nécessaire (pas de procession des offrandes, ni encens).
- 3.8. Pour les lectures, il est demandé à ce que les intervenants ne partagent pas le même espace de lecture.
- 3.9. Pour les micros, il sera demandé d'acheter des housses à micro pour des questions d'hygiène. Ces housses sont lavables à la main après chaque célébration, par la personne en ayant fait usage.
- 3.10. Pour la quête, identifier à l'avance les personnes, mettre sur la table où se trouve le panier à grand manche et une bouteille de désinfectant; lavage des mains avant et après la collecte.
- 3.11. Pour l'animation musicale, les chorales ne pourront se rassembler. Seul un chanteur et/ou musicien (selon l'espace disponible) sera permis. L'utilisation de la musique sur support CD ou format numérique, est une option possible.
- 3.12. On s'abstient de prêcher dans l'allée, près des gens.

4. À L'AUTEL ET POUR LA COMMUNION :

- 4.1. Le président utilise un désinfectant pour les mains avant d'approcher l'autel et de manipuler les vases sacrés.
- 4.2. Il n'y aura pas de service à l'autel, le prêtre le fera seul, la crédence sera rapprochée de l'autel.
- 4.3. On évitera la concélébration. Si elle a lieu, on aura prévu un calice pour la communion de chaque ministre. En aucun cas on ne communiera au même calice, même par intinction.
- 4.4. Le président ne place pas l'hostie qui lui est réservée avec les autres destinées aux fidèles, mais sur une patène qui lui est exclusive. Le président consomme en entier l'hostie qui lui est destinée au moment de la communion, sans la partager avec quiconque.
- 4.5. Le président place le calice et la patène sur le corporal devant lui et place les ciboires à consacrer sur un second corporal, en retrait plus loin sur l'autel.
- 4.6. Des pales seront déposées sur chacun des ciboires et calices, et devront y demeurer jusqu'au moment de la distribution de la communion (pour éviter que les postillons du président n'entrent pas dans les ciboires). Les pales seront retirées pour l'épiclese et le récit de l'institution.
- 4.7. Consacrer le nombre d'hosties nécessaires.
- 4.8. Il n'y a pas d'échange de la paix, à moins que ce ne soit en restant à sa place, en faisant signe de loin aux fidèles qui nous entourent, sans contact physique.
- 4.9. Si la communion est offerte, cela doit se faire en toute sécurité. Des consignes claires devront être données.
- 4.10. Puisque la communion se fera en silence, avant que ne débute la distribution de la communion, le président dit « le Corps du Christ » et l'assemblée répond « Amen ».

4.11. COMMUNION – OPTION A : sans déplacement des fidèles

- 4.11.1. Les gens qui désirent recevoir la communion seront invités à demeurer debout à leur place.
- 4.11.2. Le ministre de la communion se déplacera d'une personne à l'autre (pour éviter les déplacements et les croisements dans les allées).
- 4.11.3. En aucun temps, la communion ne pourra être donnée sur la langue.

4.12. COMMUNION – OPTION B : avec déplacement des fidèles

(voir la mise en place au point 1.10)

- 4.12.1. Inviter les fidèles à s'asseoir. Ils se placeront dans l'allée pour aller communier banc par banc, en commençant par ceux qui sont les plus proches de l'autel, au fur et à mesure qu'il y a de la place, en respectant les traces au sol qui indiquent les 2m de distance avec les autres.
- 4.12.2. En aucun temps, la communion ne pourra être donnée sur la langue.

- 4.13. Le ministre mandaté (lecteur ou diacre) recevra la communion après que le prêtre eut communié. Par la suite, ils se désinfecteront les mains avant de mettre leur masque, tout juste avant de descendre. C'est le prêtre qui remettra le ciboire au ministre extraordinaire de la communion.
- 4.14. Le ministre de la communion dépose l'hostie dans la main du communiant, sans toucher à sa main. S'il touche à la main du communiant, il doit à nouveau se désinfecter les mains avant de poursuivre.
- 4.15. Il est interdit de prendre la communion pour une autre personne. Au besoin, un fidèle qui aura avec lui une custode, pourra demander au prêtre après la célébration de recevoir la communion pour une personne qui n'a pu participer.
- 4.16. À la fin de la distribution de la communion, les ministres de la communion (lecteur, diacre, prêtre) vont au tabernacle à tour de rôle pour y déposer les surplus, en prenant soin de toujours garder une distance de 2m.
- 4.17. Au besoin, les ciboires vides sont déposés sur l'autel.
- 4.18. Après la communion, on ne purifiera pas les vases sacrés à l'autel, ils seront déposés sur la crédence et recouverts de linges d'autel.

5. POUR LA SORTIE :

- 5.1. Au moment de la sortie, on demandera aux fidèles de rapporter à la maison leur Prions en Église et leur feuillet paroissial, ou de le déposer dans un bac bleu à la sortie de l'église.
- 5.2. On les invitera à quitter l'église banc par banc, à partir du banc qui se trouve le plus près de la sortie, d'une manière telle qu'une distance de 2m soit respectée.
- 5.3. Si possible, s'assurer que les portes de sortie soient maintenues ouvertes pour éviter que les gens n'aient à leur toucher pour sortir.
- 5.4. La procession de sortie conduira le président à la sacristie.
- 5.5. Éviter tout regroupement. Annuler toute réunion ou tout rassemblement non essentiel avant et après les célébrations (ex. l'heure du café, etc.)

6. APRÈS LA CÉLÉBRATION :

- 6.1. Dans l'horaire des célébrations il est important d'avoir un battement de 15 à 30 minutes, sans les fidèles à l'intérieur du lieu de culte, afin d'assurer le nettoyage.
 - 6.1.1. Nettoyer les places qui auront été utilisées.
 - 6.1.2. Nettoyer les poignées de porte, les rampes et autres objets touchés par les fidèles.
 - 6.1.3. Nettoyer l'ambon, le siège du président, son lutrin. Idem pour le lecteur et l'animateur de chant.
 - 6.1.4. Nettoyer le tabernacle, la clé, l'extérieur des vases sacrés qui y sont déposés, ainsi que changer et nettoyer les housses à micro.
 - 6.1.5. Jeter les bâtons à lampions qui ont été utilisés.
 - 6.1.6. Nettoyer la salle de toilette.
- 6.2. Les vases sacrés seront purifiés à la sacristie après la messe.
- 6.3. Après la purification, les vases seront lavés à l'eau et au savon.
- 6.4. Les linges d'autel seront placés dans un endroit isolé en attendant qu'ils soient lavés : on ne doit pas réutiliser ces linges avant qu'ils n'aient été lavés.
- 6.5. Toutes les surfaces utilisées à la sacristie seront nettoyées à nouveau.
- 6.6. Idéalement, on évitera les va-et-vient dans la sacristie entre les célébrations.
- 6.7. L'argent de la quête sera compté dans un local autre que la sacristie. Les personnes en charge de cette opération porteront des gants et un masque, et une fois qu'ils auront terminé, ils déposeront l'argent trié et compté dans un sac fermé hermétiquement. Ils jetteront les gants et se laveront les mains avec du savon.

7. POUR LA SACRISTIE :

- 7.1. L'accès à la sacristie est strictement limité à une personne pour la préparation, au lecteur, au diacre et au prêtre. Idéalement, ces personnes ne se retrouveront pas en même temps dans la sacristie. Si cela n'est pas possible, il faudra respecter le 2m de distance, ou au besoin le port du masque.
- 7.2. Le lavage des mains est obligatoire en entrant dans la sacristie.
- 7.3. Le lavage des surface utilisées est obligatoire avant tout préparatif pour la messe.
- 7.4. Le lavage des vases sacrés à l'eau et au savon est obligatoire avant chaque célébration.
- 7.5. Le lavage des mains est obligatoire immédiatement avant la manipulation du pain d'autel, du vin et des vases sacrés.
- 7.6. Les linges d'autel seront propres, y compris les corporaux, lavés à l'eau et au savon après chaque utilisation. Interdiction de réutiliser les linges d'autel sans qu'ils n'aient été lavés auparavant.

AMÉNAGEMENT DU LIEU DE CULTE

Accueil – extérieur	Affiches des consignes
Accueil – intérieur	Affiche station nettoyage des mains
	Table
	Désinfectant
	Table pour feuillet et Prions en Église (panier pour don)
	Retirer les bénitiers
	Bac bleu pour recueillir les Prions en Église et les feuillets
Identification des bancs	Images plastifiées et corde (allée centrale)
	Identifiant pour l'endroit où s'asseoir dans le banc
	Corde pour bloquer les bancs où il n'est pas possible de s'asseoir
	Lingettes désinfectantes
Lampions	2 récipients = 1 avec bâtonnets de bois (ex. pour brochettes) et un autre avec du sable pour éteindre. Il faut respecter la demande d'usage unique
Sanctuaire	Ambon – (prêtre)
	Housse à micro
	Lutrin – (lecteur)
	Housse à micro
	Masque
Quête	2-4 tables avec bouteilles de désinfectant
	Panier de quête à grand manche
	Masques
Communion - Autel	Crédence rapprochée
	Désinfectant
	Masques
Sacristie	Savon à vaisselle doux
	Linge à vaisselle propre
	Papier essuie-tout
	Support pour séchage (housse à micro)
	Sac pour récupérer les linges
Salle de toilette	Affiche pour lavage de main
	Savon
	Retirer les serviettes en tissu
	Distributeur de serviettes en papier
	Lingettes désinfectantes pour siège de toilette et chasse d'eau
	Poubelle à pédale

Accueil - extérieur

CONSIGNES



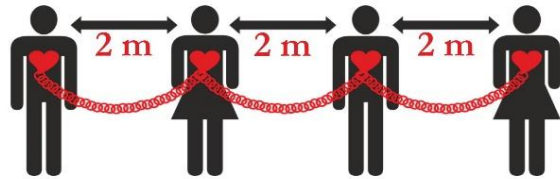
- Si vous êtes en quarantaine
- Si vous avez été en contact avec une personne qui est en quarantaine



- Si vous avez des symptômes de fièvre ou de toux
- Si vous avez été en contact avec une personne qui présente des symptômes



- Port du masque obligatoire



Accueil – intérieur



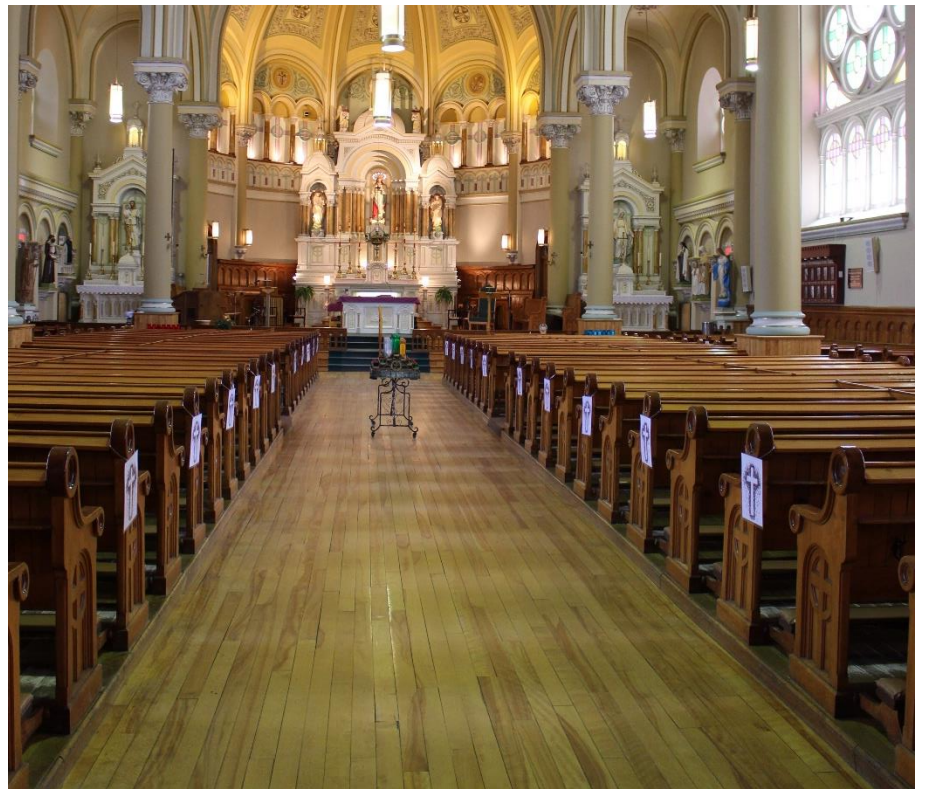
LAVEZ-VOUS LES MAINS!



Accueil - intérieur



Identification des bancs



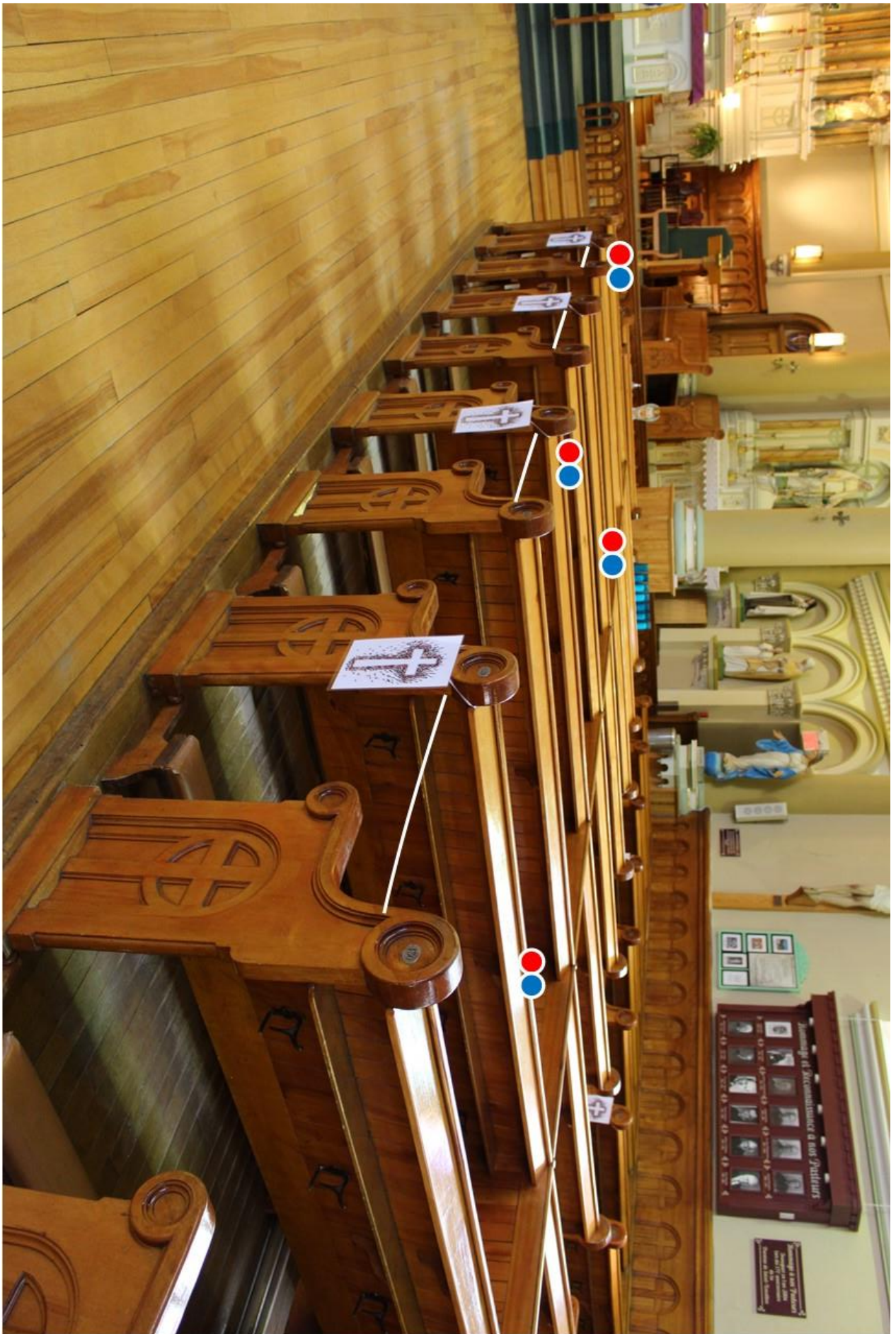
Quête

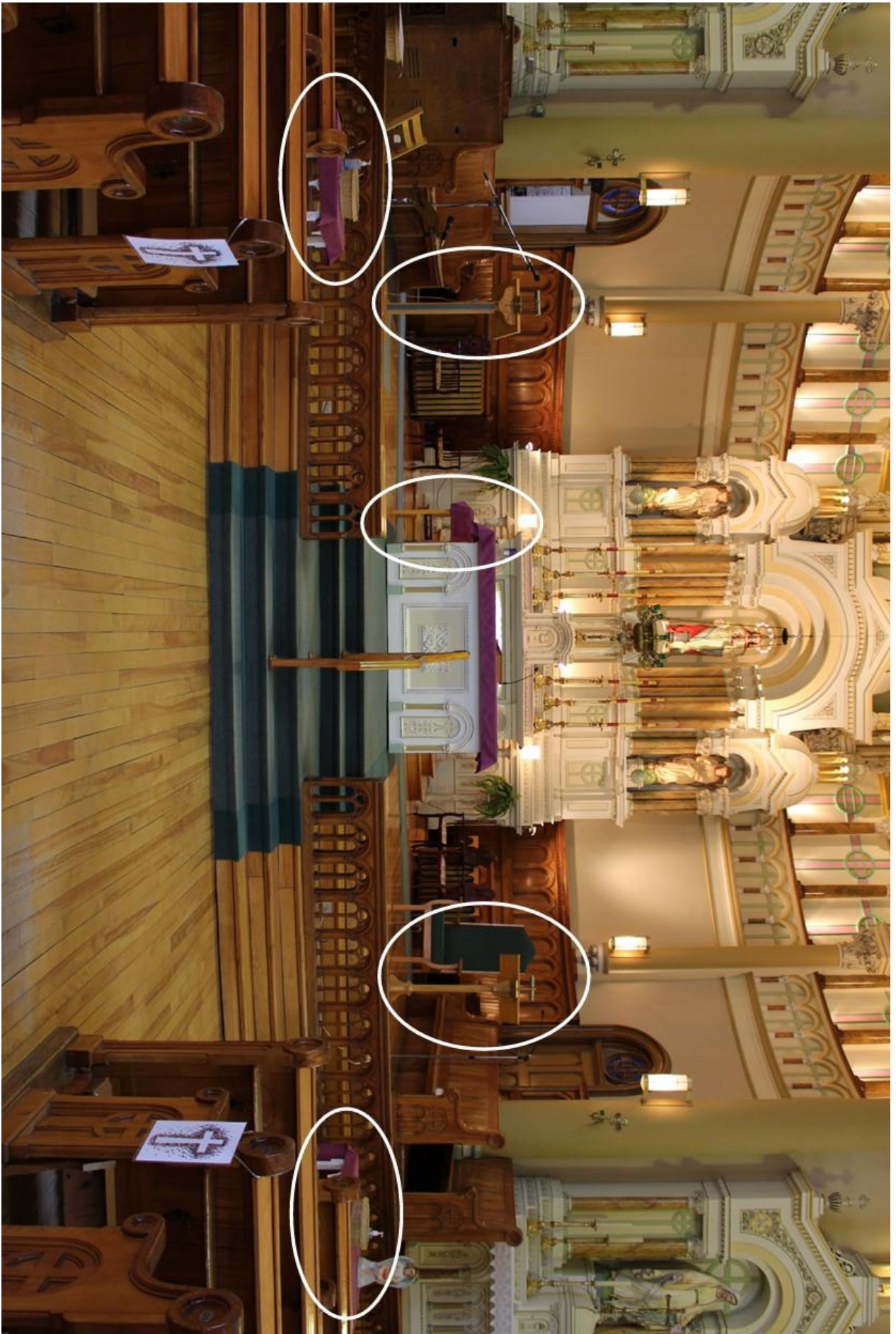


Toilette



**NE PAS JETER LES LINGETTES
DANS LA TOILETTE.**





BESOINS EN PERSONNEL / ACTIONS (À AJUSTER SELON LA CAPACITÉ DU LIEU DE CULTE)

Pour les bénévoles, ils doivent avoir moins de 70 ans, sans symptôme et sans problème de santé.

Accueil – extérieur Entrée que par les portes centrales.	1-2 personnes	Questions à poser : <ul style="list-style-type: none"> • Présence de symptômes de COVID-19 • Retour de voyages il y a moins de 2 semaines • Été en contact avec des personnes revenant de voyage
		Remise de masques (pour les premières semaines)
Accueil – intérieur	1 personne	Inviter les gens à se désinfecter les mains
	1 personne	Montage et remise des feuillets et Prions en Église
		Consignes à mettre dans le 1 ^{er} feuillet : masque, communion, rapporter les papiers, heures de bureau (sur r-v)
<i>Si une porte de côté est utilisée (pour accès chaise roulante ou vaste lieu de culte), doubler le personnel, affiches, tables, désinfectants, feuillets et Prions en Église)</i>		
Confession		Le prêtre verra à déterminer un horaire et un lieu pour répondre aux besoins des fidèles.
		Masque obligatoire pour le prêtre et le fidèle
Célébration	Prêtre	Pour l'accueil, reste dans le sanctuaire.
		Ambon
	Lecteur qui est aussi ministre de la communion	Lutrin
Quête	2-4 personnes	Désinfecter les mains avant et après la collecte
Autel-Communion		Crédence près de l'autel
		Désinfectant
		Masque
Sortie	Personnes qui étaient à l'accueil	Diriger les gens vers une porte de sortie qui n'est pas, lorsque possible, la porte par où les gens entrent
	Prêtre et lecteur	Sortir directement vers la sacristie
Salle de toilette	Sacristain – concierge	Nettoyage entre chaque célébration
Nettoyage entre les célébrations	2-4 personnes	Répartir la liste de travail entre les personnes identifiées pour cette tâche

COMPLÉMENT DE PROTOCOLE SANITAIRE – CÉLÉBRATION DE FUNÉRAILLES CHRÉTIENNES À L'ÉGLISE

L'Église a toujours considéré importante la pastorale des funérailles lors du décès d'un de ses membres. La liturgie des funérailles permet de confier à Dieu la personne défunte, d'entourer de sollicitude la famille en deuil et les personnes qui l'entourent, de raffermir la foi en la résurrection du Christ et l'espérance en notre propre résurrection.

Le temps de la pandémie a bouleversé les pratiques habituelles des communautés chrétiennes en ce domaine, particulièrement pour la célébration des funérailles à l'église. Selon les directives de la santé publique, il devient possible d'ouvrir nos lieux de culte pour accompagner les personnes endeuillées et célébrer avec elles dans l'espérance chrétienne la perte d'un être cher.

On se réfèrera au protocole sanitaire pour la célébration des messes auquel on ajoutera les particularités suivantes à chaque section.

On peut célébrer le rite propre des funérailles soit dans le contexte d'une liturgie de la Parole, soit dans le contexte d'une célébration eucharistique.

1. GÉNÉRAL – PRÉPARATION DE L'ÉGLISE:

- 1.11 Le bénitier avec le goupillon (ou une vasque d'eau) seront déposés près de l'autel.
- 1.12 La croix et/ou le cierge pascal selon l'usage local, le cercueil, ou la table recouverte de la nappe pour y déposer l'urne sont placés en avant de la nef, devant le sanctuaire.

2. POUR L'ACCUEIL :

- 2.6 Pour les condoléances à l'église, selon l'espace disponible, elles peuvent avoir lieu, et les personnes verront à respecter la distanciation sociale.
- 2.7 On omet le rite d'accueil du corps ou des cendres à la porte de l'église.

3. POUR LA CÉLÉBRATION :

- 3.13 On omet la procession d'entrée.
- 3.14 Le président attend au sanctuaire, une fois les gens placés dans leur banc, que les porteurs apportent le cercueil ou l'urne funéraire de la personne défunte si elle n'est pas déjà installée sur la table.
- 3.15 Le président soignera par son regard et ses paroles les rites d'accueil de son siège présidentiel.
- 3.16 Il n'y a pas d'éloge funèbre par souci d'hygiène des pôles d'intervention. Mais un texte pourrait être préparé par la famille et remis au président. Celui-ci pourra l'intégrer dans ses interventions : accueil, homélie, adieu.

*Si les funérailles ne sont pas célébrées avec eucharistie,
on omet le point 4 « autel et communion »
du Protocole pour une réouverture sécuritaire des lieux de culte au Québec.*

5. POUR LE DERNIER ADIEU ET LA PROCESSION DE SORTIE :

- 5.6 Le président fera l'aspersion en gardant la distance de 2m avec l'assemblée. Dans les espaces plus restreints, il ne fait pas le tour du cercueil et reste debout devant celui-ci pour l'aspersion.
- 5.7 Au lieu de l'encensement, par considération pour les gens qui portent déjà un masque, et considérant qu'il n'y a pas de servant de messe, un autre geste peut être posé, tel une bénédiction avec une icône de la Sainte Famille, de la Vierge ou autre.
- 5.8 Toute annonce sera faite par le président.
- 5.9 La procession de sortie conduira le président directement à la sacristie, tandis que les porteurs se rendront seuls à la porte de l'église. Suivront les membres de l'assemblée.

6. APRÈS LA CÉLÉBRATION :

- 6.8 On désinfectera également la croix, le cierge pascal, le chariot ou la table ayant porté l'urne funéraire. On lavera la nappe couvrant cette table.

7. POUR LA SACRISTIE :

- 7.7 Avant la célébration, désinfecter la croix et le cierge pascal, de même que le chariot pour porter le cercueil, ou la table et la nappe qui la recouvre pour déposer l'urne.
- 7.8 Désinfecter le bénitier avec le goupillon (ou la vasque d'eau).

- Personnel en lien avec la pastorale : travailler à repenser les activités pastorales (parcours de catéchèse, pastorale sociale, deuil, malade).
- Personnel de soutien : voir à l'aménagement des lieux pour maintenir la distance sociale, les produits désinfectant, matériel de protection (masques, visière, etc.), horaire de rendez-vous...
- Assemblée de Fabrique : proposer des visioconférences.
- Bénévoles : former les bénévoles aux nouvelles directives.



11, rue de l'Église, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1J5